

De: "Amiante / Asbestos (EC)" <ec.amiante-asbestos.ec@canada.ca>
À: Luc Bouchard <lucbx@triplelholding.com>
Cc: "Amiante / Asbestos (EC)" <ec.amiante-asbestos.ec@canada.ca>
Date: 11/19/2018 07:26 AM
Sujet: RE: Projet loi amiante Dir. M. Goodier

ANNEXE 8.2

351 P ☐ NP ☒ DM4.18
L'état des lieux et la gestion de l'amiante
et des résidus miniers amiantés

6212-02-009

M. Bouchard,

Merci d'avoir communiqué avec nous. Le Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante<<http://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2018/2018-10-17/html/sor-dors196-fra.html>> (Règlement) et les modifications connexes au Règlement sur l'exportation des substances figurant à la Liste des substances d'exportation contrôlée<<http://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2018/2018-10-17/html/sor-dors196-fra.html#ra1>> (RESLSEC) ont été publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada le 17 octobre 2018. Le Règlement et les modifications au RESLSEC entreront en vigueur le 30 décembre 2018.

Tous les renseignements et commentaires reçus en réponse au projet de Règlement ont été considérés pendant l'élaboration du règlement final. Un sommaire des commentaires reçus est inclus dans le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation qui a été publié avec le Règlement.

Pour toute question concernant le Règlement, veuillez communiquer avec:

Division de la gestion des substances chimiques
Environnement et Changement climatique Canada
351, boul. St-Joseph, 10e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Courriel : ec.amiante-asbestos.ec@canada.ca<<mailto:ec.amiante-asbestos.ec@canada.ca>>

Si vous avez des questions concernant la Loi sur l'accès à l'information ou sur les communications reliées au dossier portant le numéro de référence A-2018-00064 veuillez contacter :

Martine.Mainville2@canada.ca<<mailto:Martine.Mainville2@canada.ca>>
téléphone : 819-938-3581

Pour en savoir plus au sujet de l'amiante, nous vous invitons à consulter le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-substances-toxiques/liste-loi-canadienne-protection-environnement/amiante.html>.

Merci,
Division de la gestion des substances chimiques / Direction générale de la protection de l'environnement
Environnement et Changement climatique Canada / Gouvernement du Canada
ec.amiante-asbestos.ec@canada.ca<<mailto:ec.amiante-asbestos.ec@canada.ca>>
Chemicals Management Division / Environmental Protection Branch